



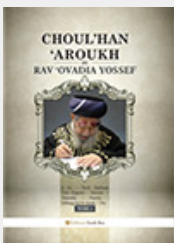
Traité Avot

Michna 7 - Chapitre 4

רַבִּי יִשְׁמָעֵאל בְּנוֹ אוֹמֵר, הַחוֹשֵׁךְ עֲצָמוֹ מִן הַדִּין, פּוֹרֵק מִמֶּנּוּ אֵיבָה
וְגִזְלֵל וְשׁוֹבֵעַת שְׂוֵא.

וְהִגֵּס לְבוֹ בְּהוֹרָאָה, שׁוֹטֵה רָשָׁע וְגַס רוּחַ:

Rabbi Yichma'el son fils disait : Celui qui cherche à se soustraire aux fonctions de juge se soustrait à la haine (et évite) le vol et le parjure. Mais celui qui tire vanité de ses décisions est un sot, un impie et un orgueilleux.



Choul'han 'Aroukh du Rav 'Ovadia Yossef (tome 4)

Les décisions halakhiques du Rav Ovadia Yossef dans un style clair et concis. Tome 4.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions